



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20201120-D2020\_140-DE  
Reçu le 26/11/2020  
Publié le 26/11/2020

**DELIBERATION**  
**N°2020-140 du 20 novembre 2020**

**OBJET – Fonds de concours 2020**  
**Villard-Saint Pancrace**

*Rapporteur : M. Olivier FONS*

Le 20 novembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 novembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 33

Nombre de pouvoirs : 4

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

**Titulaires présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ  
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA  
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY  
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD.

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

**Vu** les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 29 septembre 2020 de la Commune de Villard Saint Pancrace,

**Considérant** la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, en investissement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » du 4 novembre 2020,

**Vu** l'avis favorable du Bureau du 10 novembre 2020,

AR Prefecture

005-240500439-20201120-D2020\_140-DE  
Reçu le 26/11/2020  
Publié le 26/11/2020

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **Décide** au titre du Fonds de Concours 2020, du versement à la Commune de **Villard-Saint-Pancrace** d'un montant à hauteur de **5 980 €** pour la participation au financement du projet d'extension des services techniques, conformément au plan de financement suivant :

<b>Intitulé de l'opération:</b>	<b>Extension des services techniques</b>		
<b>Cout de l'opération</b>	<b>256 000 € HT</b>		
Subventions	Montant		
DETR (30%)	76 800.00 €		
Département (30%)	76 800.00 €		
<b>Total Subventions</b>	<b>153 600.00 €</b>	60.00 %	
Fonds de concours CCB sollicité	5 980.00 €	2.36 %	
Autofinancement de la Commune	96 420.00 €	37.66 %	

- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2020 de la Collectivité,
- **Sollicite** de la commune de Villard-Saint-Pancrace qu'il soit fait état dans tout support de présentation de l'opération décrite ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date affichage : **26 NOV. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.